Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251124-2025757-DE

Séance du 24 novembre 2025
Délibération n° 2025-7-57

Délibération : AUTORISATION DE MANDATEMENT 2026

Date de la convocation : 17 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 0 - Votes : 14

L'an deux mil vingt cinq
Le lundi vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etait absent et excusé : LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : LE TREUST Nathalie.

AUTORISATION DE MANDATEMENT 2026

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif N dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1.

Cette faculté encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT) est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire, considérant que la fongibilité des crédits d'investissement s'arrête au 31 décembre mais que des dépenses impérieuses doivent être honorées avant le vote du BP.

Il est donc proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses d'investissement budgétées l'année précédente, hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », soit :

Chapitre 204 : 119 300 x 25 % = 29 825 €

Chapitre 21 : 158 700 x 25 % = 39 675 €

Chapitre 23 : 625 000 x 25 % = 156 250 €

Soit 225 750 € répartis selon les opérations suivantes :

- 21 : 11 000 x 25 % = 2 750 €
- 34 : 1 000 x 25 % = 250 €
- 48 : 30 000 x 25 % = 7 500 €
- 52 : 117 000 x 25 % = 29 250 €
- 53 : 31 000 x 25 % = 7 750 €
- 10004 : 10 000 x 25 % = 2 500 €
- 10016 : 590 000 x 25 % = 147 500 €

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251124-2025757-DE

Séance du 24 novembre 2025
Délibération n° 2025-7-57

- 10018 : 25 000 x 25 % = 6 250 €
- 10020 : 70 700 x 25 % = 17 675 €
- 10022 : 15 000 x 25 % = 3 750 €
- 10024 : 2 300 x 25 % = 575 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **EMET** un avis favorable à cette autorisation de mandatement avec les montants indiqués ci-dessus.

Le Maire,
Daniel ROPERS